

disque	Omnia-Set X Perfect				
Largeur[m]	10	12	15	16	18
Position aube	13/45	13/45	14/47	14/47	15/47

Position des trappes de débit											
kg/ha largeur											
		3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
10	8		5		5,5			6			
	10	5		5,5		6			6,5		
	12		5,5		6			6,5			7
12	8	5		5,5		6				6,5	
	10		5,5		6			6,5			7
	12	5,5		6		6,5			7		
15	8		5,5		6			6,5			7
	10	5,5		6		6,5		7			
	12	5,5	6		6,5		7			7	
16	8		5,5	6			6,5				
	10	5,5	6			6,5		7			
	12	5,5	6	6,5		7					
18	8	5,5		6		6,5				7	
	10	5,5	6		6,5		7				
	12	6		6,5	7						



DE SANGOSSE

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Conditions Générales

Les valeurs de réglages des épandeurs et des micro granulateurs sont données à titre indicatif.

En effet, le comportement des granulés anti-limaces est susceptible de varier en fonction des conditions météo (taux d'hygrométrie en particulier). L'expérience montre par ailleurs que les épandeurs électriques du marché peuvent, eux aussi, présenter des variations importantes dans leur fonctionnement même en adoptant les mêmes réglages. Pour éviter que les doses appliquées et l'homogénéité des répartitions ne diffèrent de celles souhaitées, DE SANGOSSE recommande à chaque utilisateur de vérifier la validité des réglages adoptés.

POUR LE CONTRÔLE DES LIMACES ET DES ESCARGOTS EN CULTURES PLEIN CHAMP, EN MARAÎCHAGE, EN PRODUCTION DE FRUITS, EN CULTURES ORNEMENTALES ET SOUS SERRES

AGRILIMACE EVO® contient un répulsif pour la faune sauvage et domestique



Avec son programme CIBLAGE®, DE SANGOSSE promeut une lutte durable et des interventions raisonnées contre les limaces et escargots ravageurs des cultures.

- 1- **Anticiper** le risque limaces : pour acquérir ou perfectionner les connaissances indispensables à la lutte contre les limaces jusqu'à l'épandage des granulés.
- 2- **Évaluer** le risque limaces : pour apporter, grâce à des outils dédiés, les bons diagnostics et assurer les meilleurs itinéraires techniques pour des applications responsables.
- 3- **Choisir** le bon anti-limaces : pour utiliser le produit le plus adapté aux types d'applications en localisé (exemple : mélange à la semence) ou en plein.
- 4- **Optimiser** l'application : pour limiter l'impact sur l'utilisateur et le milieu tout en maximisant l'efficacité anti-limaces.

Les appâts DE SANGOSSE bénéficient d'une formulation inédite et exclusive à base d'ingrédients issus du colza, qui facilite la détection par le mollusque (attractivité), sécurise l'ingestion de la dose létale (appétence) et optimise l'efficacité de la substance active (rapidité d'action).



Scannez-moi
et accédez au site :
www.ciblage-anti-limaces.fr

AGRILIMACE EVO®, AMM n° : 2130081
Dé détenteur de l'homologation : DE SANGOSSE S.A.S – Bonnel BP5 – 47480 PONT DU CASSE
Tél. : 05 53 69 36 30
Appât granulé (GB) contenant 40g/kg (4%) de Métaldéhyde
Usage : Traitement général/Traitement du sol/Limaces et escargots
Dose homologuée : 5kg/ha – 4 applications dans la limite de 17,5kg/ha

Conseils de prudence :

- P102 : Tenir hors de portée des enfants
- P262 : Éviter tout contact avec la peau
- P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
- P273 : Éviter le rejet dans l'environnement
- P280 : Porter des gants de protection
- P391 : Recueillir le produit répandu
- P301+P310 : En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre anti poison ou un médecin.
- P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/nationale.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

- SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- SP6 : Pour protéger les oiseaux/les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Ne pas stocker la préparation à plus de 35°C
Stocker dans le local phytosanitaire sinon dans un endroit sécurisé

Modalités d'application :

AGRILIMACE EVO® est particulièrement bien adapté aux applications centrifuges. Les matériels utilisés sont des distributeurs centrifuges tantôt des monodisques électriques, tantôt des bidons fonctionnant sur prise de force (épandeurs d'engrais). Ces derniers sont généralement les plus performants.

Dans tous les cas il convient de

- régler correctement l'épandeur (respect du tableau de réglage)*
- respecter la dose choisie et l'appliquer uniformément (pas de surdosage ni de sous dosage)*
- limiter la casse des granulés*
- soigner l'application en bordure de champ afin d'éviter toute projection au-delà des limites de la parcelle traitée*

Pour cela, DE SANGOSSE recommande l'utilisation de l'épandeur SPANDO® adapté au respect de ces recommandations*

Évaluation des populations actives de limaces et d'escargots*

La décision d'appliquer un anti-limaces doit résulter de l'observation du ravageur. L'évaluation de l'activité des limaces peut se faire de différentes façons : DE SANGOSSE recommande l'emploi de pièges à limaces spécifiques et le suivi d'un protocole précis. Le suivi des escargots nécessite des moyens différents.

Choix de la dose à appliquer*

Les anti-limaces fonctionnent par ingestion, la dose choisie doit surtout tenir compte du nombre de ravageurs à contrôler.

* Pour une information détaillée sur la mise en oeuvre de ces recommandations,

consulter le site www.ciblage-anti-limaces.fr

METTRE EN OEUVRE UNE UTILISATION RESPONSABLE

- Porter des gants pendant le chargement et l'application.
- Respecter une Zone Non Traitée (ZNT) de 5 mètres minimum en bordure de tout point d'eau.
- Respecter une dose maximale de 700 g de matière active / cycle cultural / ha, toutes spécialités confondues formulées à base de métaldéhyde.
- Récupérer tout produit accidentellement répandu afin de protéger les oiseaux et les mammifères sauvages.

DOSES

Dose homologuée par application :
5kg/ha en plein ou localisée sur le rang.
4kg/ha dans la raie de semis ou en mélange aux semences.
Dose maximale homologuée par an : 4 applications dans la limite de 17,5 kg/ha.

APPLICATIONS

- Stades d'interventions autorisés** : Se reporter au tableau ci-contre
- Interventions avant semis** : 1 à 2 applications sont autorisées à partir de 7 jours avant le semis
- Interventions pendant le semis** : 1 application en plein et/ou 1 application localisée
- Interventions après le semis** : 1 ou plusieurs applications en plein à concurrence de 17,5 kg/ha/an
- Intervalle entre 2 applications successives** : 5 jours
- Délai avant récolte en pomme de terre** : 7 jours
- Prairie** : dernière application au plus tard 49 jours avant mise en pâture

CULTURES & USAGES

Liste des cultures autorisées pour des applications réalisées en plein :

Toutes les cultures de plein champ et sous serres ci-dessous

Liste des cultures également autorisées pour des applications dans la raie de semis ou en mélange à la semence :

Céréales à pailles, graines oléagineuses, betteraves, navet, rutabaga, maïs, maïs doux, sorgho, millet
Liste des cultures également autorisées pour des applications sur le rang :
Fraise, arbres fruitiers, vigne, baies et petits fruits

Cultures de plein champ

Cultures	Stades des cultures
Cultures oléagineuses (lin, pavot, sésame, tournesol, colza, soja, moutarde, coton, citrouille, carthame, bourrache, lin bâtarde, chanvre, ricin) autres oléagineux à l'exception des cacahuètes	Du semis jusqu'à 7 feuilles développées ⁽¹⁾
Céréales à paille (blé, orge, avoine, seigle, triticale)	Du semis jusqu'à début montaison ⁽¹⁾
Pomme de terre	De la plantation jusqu'à fin sénescence ⁽¹⁾
Betterave (sucrière, fourragère, potagère), navet et rutabaga, Légumineuses potagères fraîches (haricot vert, haricot frais écosse, pois non écosse, petit pois écosse, lentille fraîche), Légumineuses sèches (pois, haricots, lentilles, lupin, fève), (Maïs, maïs doux, sorgho, millet, moha, miscanthus)	Du semis jusqu'à 5 feuilles développées ⁽¹⁾
Brassicacées (chou-fleur, brocoli, chou pommé, chou de Bruxelles)	Du semis jusqu'au début de la formation des têtes ⁽¹⁾
Laitue et autres salades similaires (laitue, scarole, mâche, etc., y compris les brassicacées), épinard et similaires (pourpier, feuille de bette, etc.), et fines herbes (ciboulette, persil, et autres fines herbes consommées fraîches)	Du semis jusqu'à la fin du stade rosette ou d'élongation de la tige principale ⁽¹⁾
Artichaut	De la plantation jusqu'à l'apparition des capitules ⁽¹⁾
Prairies	Du semis jusqu'à 5 feuilles développées ⁽¹⁾
Gazon de graminée	Tous stades
Arbres fruitiers (agrumes, fruits à pépin, fruits à noyau, fruits à coque), Vignes pour raisins de table ou de cuve, Fraises, baies et petits fruits (mûres, framboises, myrtilles, groseilles, etc.)	De la plantation jusqu'à fin floraison ⁽¹⁾
Cultures florales et ornementales	Tous stades

Cultures sous serres

Cultures	Stades des cultures
Fraises	De la plantation jusqu'à fin floraison ⁽¹⁾
Laitue et autres salades similaires (laitue, scarole, mâche, etc., y compris les brassicacées), épinard et similaires (pourpier, feuille de bette, etc.), et fines herbes (ciboulette, persil, et autres fines herbes consommées fraîches)	Du semis jusqu'à la fin du stade rosette ou d'élongation de la tige principale ⁽¹⁾
Cultures florales et ornementales	Tous stades

(1) Intervention possible jusqu'à 7 jours avant le semis ou la plantation

ELIMINATION

Ne pas jeter les résidus dans les égouts ou les cours d'eau. Éliminer les produits et les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique. DE SANGOSSE est partenaire de la filière Adivalor. Interdiction de réutiliser l'emballage.

PREMIERS SECOURS

Consulter la fiche de données de sécurité.
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre anti poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'Attitude N° Vert : 0800887887 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Fiche de données de sécurité disponible sur simple demande au 05 53 69 36 30 ou sur www.quickfds.com ou sur www.desangosse.fr.

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Distribué par : DE SANGOSSE S.A.S – Bonnel BP5 – 47480 PONT DU CASSE – Tél : 05 53 69 36 30
www.desangosse.fr

SERVICE CLIENT
N°Azur 0 810 82 22 82
PRIX APPEL LOCAL
www.desangosse.fr



DE SANGOSSE

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.